



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/811  
S/1997/168  
27 février 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante et unième session  
Point 58 de l'ordre du jour  
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante-deuxième année

Lettre datée du 25 février 1997, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur de nouvelles violations de l'espace aérien de la République de Chypre et de la région d'information de vol de Nicosie commises le 20 février 1997 par des appareils des Forces aériennes turques.

Le 20 février à 15 h 39, deux avions militaires turcs RF-4 ont violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie, qu'ils ont quittée après environ 40 minutes, à 16 h 20.

Ces incursions dans la région d'information de vol de Nicosie et dans l'espace aérien de la République sont contraires aux règlements internationaux régissant la circulation aérienne et constituent un réel danger pour les avions civils qui survolent Chypre. En outre, elles avivent les tensions à Chypre et vont à l'encontre des dispositions de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité sur la question, selon lesquelles les survols non autorisés attisent les tensions politiques dans l'île et compromettent les efforts visant à parvenir à un règlement définitif.

Au nom de mon gouvernement, je tiens à protester énergiquement contre ces nouvelles violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre, qui témoignent d'un mépris total pour la Charte des Nations Unies et les décisions pertinentes de l'ONU relatives à la question de Chypre.

A/51/811  
S/1997/168  
Français  
Page 2

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 58 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République  
de Chypre auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

(Signé) Nicos AGATHOCLEOUS

-----